

**COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2020/11/23-01

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 23 novembre 2020, sous la présidence de M. Eric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représentée par M. Lionel Nicod, Vice-président Formation,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu le décret n°2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu le cadrage des MCC PASS/L.AS approuvé par la CFVU le 10 septembre 2020

DÉCIDE :

OBJET : Modalités de contrôle des connaissances (MCC) de la composante SMPM au titre de l'année 2020/2021 : PASS/.LAS

La commission formation et vie universitaire approuve les modalités de contrôle des connaissances (MCC) de la composante SMPM pour PASS/L.AS au titre de l'année universitaire 2020/2021. Ces modalités sont détaillées en annexe à la présente délibération.

Cette délibération a été adoptée par 22 voix pour et 6 abstentions.

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 23 novembre 2020



Eric Berton
Président d'Aix-Marseille Université

MODALITES GENERALES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Parcours spécifique accès santé (PASS)

Mineure Santé (LAS)

Année universitaire 2020-2021

Les présentes MCC pourront être modifiées en CFVU et portées à la connaissance des étudiants dans les meilleurs délais en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

1. Parcours spécifique accès santé (PASS)

Principes de validation des enseignements crédités

Les unités d'enseignement (UE) peuvent être acquises selon deux modalités :

- par CAPITALISATION : lorsque l'UE est validée selon les critères définis ci-dessous, les crédits associés sont définitivement obtenus ;
- par COMPENSATION : lorsque la note obtenue à l'UE ne permet pas la capitalisation, l'UE peut toutefois être compensée par les notes obtenues à d'autres unités d'enseignement du même semestre ou de la même année. L'UE déficiente est alors déclarée acquise par compensation.

Validation de l'UE

Une UE est acquise par capitalisation dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20.

Les UE se compensent entre elles au sein d'un même semestre : lorsque la note à l'UE est inférieure à 10/20 mais que l'étudiant a obtenu la moyenne au semestre, l'UE est alors validée par compensation.

Toute UE obtenue, par capitalisation ou par compensation, l'est définitivement, sans possibilité de renonciation.

Le nombre d'UE du tronc commun est de 9 et non 8 comme indiqué dans le document de cadrage PASS 2020-2021.

Validation du semestre et de l'année

La note du semestre est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des UE qui le composent.

Les crédits attribués à chaque UE sont utilisés comme coefficients pour le calcul des moyennes générales au semestre et à l'année pour les filières MMOK. Des coefficients spécifiques sont appliqués pour la filière pharmacie comme spécifiés dans le cadrage PASS-LAS 2020-2021.

Les 2 UE spécifiques correspondant à la filière priorisée en vœu d'affectation numéro 1 par l'étudiant sont celles qui seront prises en compte dans le calcul de la moyenne obtenue au semestre et à l'année.

Le semestre est validé dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20 : il est alors capitalisé.

Si la note au semestre est inférieure à 10/20, celui-ci peut être compensé par l'autre semestre de la même année.

Qu'il soit validé par capitalisation ou par compensation, un semestre acquis confère dans tous les cas à l'étudiant les 30 crédits correspondants.

L'année est validée dès lors que la moyenne des deux semestres qui la composent est supérieure ou égale à 10/20 (que les deux semestres soient capitalisés, ou que l'un d'entre eux soit compensé). Si deux semestres se compensent au sein d'une même année, les 60 crédits annuels sont considérés comme acquis.

Absence de note éliminatoire

Il n'existe aucune note éliminatoire au sein de la PASS, qu'il s'agisse de l'UE ou du semestre.

Règles de progression et prise en compte de la mineure licence :

Extraits des MCC votées en CFVU les 10 et 21 septembre 2020 :

1. Procédure en vue de l'entrée en 2^{ème} année des études de santé :

- *Pré-requis : Validation de l'année PASS (majeure santé et mineure licence) à la première session soit une moyenne générale > ou = à 10/20 avec compensation des UE de l'année*
- *[...] Un classement des étudiants est réalisé sur la base des notes de PASS coefficientées de la majeure Santé »*

2. Réorientation :

- *En L.AS 2 de la mineure suivie dans le PASS à condition d'avoir validé leur année de PASS (moyenne annuelle > ou = à 10/20 à la 1^{ère} ou 2^{ème} session) et d'avoir validé leur UE mineure licence (note > ou = 10/20) et sous réserve des capacités d'accueil*
- *En L.AS 1 si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies, par une candidature Parcoursup »*

Cas particulier des examens des mineures licence

Les 15 mineures licences sont enseignées à distance, avec 6 ECTS au S1 et 4 ECTS au S2, soit 10 ECTS au total.

L'évaluation de ces mineures se fait au S1 et au S2. Selon les mineures, l'examen est sous la forme de QCM (1h au S1) ou de question rédactionnelle.

Le temps d'examen de la question rédactionnelle est de 1h30 au S1 et de 3h au S2.

Les 10 mineures dont l'examen est sous forme de QCM sont les suivantes :

- Droit
- SV-STAPS
- Anglais
- Eco-Gestion
- Philosophie
- Anthropologie
- Psychologie
- Physique-Chimie
- Lettres
- Sciences de l'éducation

Les 5 mineures dont l'examen est sous la forme d'une épreuve rédactionnelle sont les suivantes :

- Espagnol
- Italien
- Allemand
- Sociologie
- Histoire

2. Mineure Santé (LAS)

Les 10 ECTS de la mineure Santé sont enseignées à distance.

L'évaluation de ces mineures aura lieu lors d'un seul examen terminal sous la forme de QCM (1h d'épreuve) lors de la session en avril/mai/juin 2021.